

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°AT2024-55-PM
INTERDICTION DE CIRCULATION
COURS MINET A COMPTER DU 08/03/2024

Le Maire de CRÉPY-EN-VALOIS, (Oise),

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'article 140 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'arrêté n° A2021-36-DGS du 14 octobre 2021, portant délégation de signature à Monsieur Michel SPEMENT, Adjoint au Maire,
Vu l'effondrement du mur survenu le 08 mars 2024,

Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour la sécurité publique,
Considérant qu'il appartient au Maire d'exercer la police de circulation et du stationnement sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE

Article 1^{er} :

Pour des raisons de sécurité, la circulation des piétons est interdite cours Minet dans sa partie longeant le mur des propriétés et ceci tant que le danger pour les usagers persiste.

Article 2 :

Les services techniques municipaux procéderont à la mise en place de barrières afin de sécuriser les lieux

Article 3 :

Seuls sont autorisés, de manière permanente les professionnels chargés d'expertise ou de travaux en lien avec le péril.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai, auprès de la Commune.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de Service de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Crépy-en-Valois, le 08 mars 2024

Par délégation,
Michel SPEMENT
Adjoint au Maire, chargé de la
Sécurité, du Transport et des Travaux

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

12 MARS 2024

